

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1357

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Europe avance sur le chemin de l'émancipation

Cheminements variés, dans les pays européens, vers l'égalité des droits hommes-femmes dans la vie sociale.

L'INITIATIVE DES FEMMES sur la parité dans les instances politiques et son approche par des quotas exigeants vont faire l'objet des débats parlementaires. Nouvel épisode d'un très long feuilleton. Mais si la Suisse adhérait à l'Union européenne, la marche vers l'égalité en serait-elle facilitée?*

Dans le texte fondateur du Traité de Rome, au titre III, celui de la politique sociale, est posé clairement (article 119) le «principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins pour un même travail». (En 1957, la langue diplomatique n'avait pas encore féminisé son vocabulaire, les travailleuses étaient des travailleurs féminins). C'est la France qui insista pour que ce principe soit affirmé; mais la préoccupation était plus économique que philosophique: on craignait que le travail féminin ne soit l'occasion d'un dumping social et l'on pensait aussi à lever l'interdiction du travail de nuit des ouvrières.

L'application de l'article 119 fut un tournant historique

Pour saisir par les faits la complexité du cheminement de l'égalité, deux rapprochements. La France, en pointe en 1957, est aussi le pays qui, dans l'Union, compte le moins de femmes députées. Seule la Grèce fait moins bien. On opposera le 40% de Suédoises parlementaires. Mais dans cette Suède si progressiste, 90% des professeurs d'Université sont des hommes!

Les avancées se développent sur plusieurs fronts. D'abord celui des luttes ouvrières. La grève de Herstal menée en 1966 par les ouvrières belges pour imposer l'application de l'article 119 fut un tournant historique. Il y a, parallèlement, le terrain du droit: constitutionnel au niveau des traités successifs, législatif par les directives de la Commission et du Conseil. Ces dispositifs légaux permettent enfin de fonder des recours auprès de la Cour de Justice européenne, qui a établi une jurisprudence longtemps hésitante.

Mais les femmes doivent-elles tendre à l'égalité par rapport à un référent masculin ou chercher leurs voies propres, celles du travail à temps par-

iel, du congé éducatif, de la redéfinition des postes à responsabilité et du cursus qui y conduit. Faut-il trouver l'équivalent au féminin de toute fonction masculine ou rechercher les conditions spécifiques de la meilleure participation des femmes?

L'Europe avance sur ce chemin d'action et de réflexion; une adhésion de la Suisse ne bouleverserait pas les donnees du combat des femmes suisses, mais elles auraient leur place dans l'élaboration difficile de la nouvelle civilisation européenne. *ag*

*Lire le cahier 804 de la *Documentation française*. Jacqueline Nonon dans *L'Europe, un atout pour les femmes?* y réunit et présente les données juridiques, bibliographiques. C'est un excellent état de la question.

Médias

TOP TV, chaîne suisse consacrée aux prévisions du temps et au tourisme a cessé d'émettre à peine quelques semaines après son lancement.

La CAISSE MALADIE VISANA fait beaucoup jaser. Sur le plan de l'information interne elle vient aussi de modifier la présentation de son bulletin qui, de magazine, devient *Visana forum*. Combien de ceux qui dissident sur la politique de cette caisse ont lu le premier numéro de ce trimestriel (3/98)?

SWISSCOM LANCE UN magazine à gros tirage sous le titre *Natel*. Le premier numéro est essentiellement consacré aux femmes. Si elles le lisent, que penseront-elles de la bande dessinée? Elle nous paraît assez «macho». On découvre, dans l'édition allemande, que Carmen, Vera, Mausi et Lilly utilisent leur natel pour échanger des informations sur leurs bonnes affaires. Or Vera annonce qu'il n'y a pas d'occasions extraordinaires dans son supermarché, mais un adorable vendeur. Les trois autres répondent en cœur «Wir kommen» (nous arrivons). *cfp*